



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux dispositions de la *Loi 122*, adoptée dans l'optique de reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs, et à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier 2019 de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Suivant l'audit effectué par la firme externe Goudreau Poirier inc. le rapport financier 2019 fait état d'un excédent de fonctionnement de 387 079 \$, attribuable en majorité :

- au nouveau programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole, totalisant 118 519 \$ pour l'année 2019;
- au dépassement des revenus de mutation, lesquels ont engendré 75 000 \$ supplémentaires par rapport au budget;
- à l'affectation d'un montant de 117 695 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à la rénovation du bâtiment sis au 959, chemin Principal, alors que celle-ci était prévue à l'activité de fonctionnement.

PROJETS 2019

En 2019, des immobilisations totalisant un montant de 1 586 000 \$ ont été réalisés, soit :

- Réfection et agrandissement du stationnement derrière la mairie
- Surfaçage du terrain de tennis au parc Jacques-Paquin
- Honoraires professionnels visant le traitement du manganèse
- Divers travaux d'asphalte (rues Yvon, Thérèse, Rémi et Benoit)

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Concernant le niveau d'endettement, celui-ci demeure largement sous la moyenne québécoise pour les municipalités de taille comparable, et ce, depuis de nombreuses années. En effet, l'endettement net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée atteint 0,75 \$, comparativement à 1,79 \$ pour la même classe de population ailleurs au Québec (données de 2018). Le niveau d'endettement net est présenté sous deux formes :

- 1- L'endettement attribuable à l'ensemble des contribuables, en lien avec des projets d'immobilisations dont les bénéficiaires sont tous les contribuables du territoire de Saint-Joseph-du-Lac. Cette dette nette totalise maintenant 3 734 474 \$.
- 2- L'endettement de secteur, qui consiste à payer des projets locaux dont les bénéficiaires sont les résidents d'un secteur précis. Cette dette nette totalise maintenant 1 379 252 \$.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier contient une mention concernant la rémunération et l'allocation de dépenses de chacun des membres du conseil, reçue de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supra-municipal. Pour l'année 2019, la rémunération annuelle des membres était la suivante :

	MAIRE	CONSEILLERS
Municipalité		
Rémunération de base	24 000 \$	9 333 \$
Allocation non imposable	12 000 \$	4 667 \$
TOTAL	36 000 \$	14 000 \$
Municipalité régionale de comté		
Rémunération de base	6 000 \$	
Allocation non imposable	3 000 \$	
TOTAL	9 000 \$	
TOTAL	45 000 \$	14 000 \$

En terminant, l'année 2019 a été fructueuse puisque l'administration municipale a réussi à engendrer plusieurs investissements et à maintenir une gestion de budgets serrée et efficiente, au bénéfice de la population Joséphoise.



Le maire, Benoit Proulx

Présenté à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac, le 7 juillet 2020